



Contraception (stérilet ou implant)

Avantages MC – Demande d'intervention

La MC intervient jusqu'à 150 € tous les 3 ans pour un stérilet ou un implant contraceptif.
Elle rembourse également jusqu'à 50 €/an pour tout type de contraceptif masculin et féminin.

Avantage valable à partir du 01-01-2021.

À compléter par la bénéficiaire

Compléter ou coller une vignette

Nom et prénom :

Date de naissance : / /

Numéro de registre national :

Rue et n° :

CP et localité :

Tél. ou GSM :

E-mail :

Date : / /

Signature :

À compléter par le prestataire

Je soussigné(e) gynécologue, atteste avoir
posé un stérilet ou un implant contraceptif chez la patiente mentionnée ci-dessus, en date du / /

Le matériel a été fourni par mes soins pour un montant de €

Le matériel a été délivré par une pharmacie (joindre le justificatif BVAC remis par le pharmacien).

Date : / /

Signature :

Cachet du prestataire

Nous traiterons vos données personnelles conformément à la législation belge et européenne en matière de protection de la vie privée, en particulier le règlement RGDP (2016/679) concernant le protection des données personnelles et la libre circulation de ces données. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, consultez notre déclaration de confidentialité sur notre site mc.be/disclaimer. Éditeur responsable: Alexandre Verhamme, chaussée de Haecht 579/40, 1031 Bruxelles. V01-Déc-2020.

BESOIN D'UNE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ?

Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou adressez-vous à votre conseiller mutualiste via mc.be/contact